



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ORGANISATION D'UNE JOURNEE DE  
FORMATION "ATELIER D'INITIATION AUX  
GESTES QUI SAUVENT" PENDANT LA FETE DU  
SPORT 2019**

**DÉCISION N° AU-19-034  
EN DATE DU 15 JANVIER 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ ;

**CONSIDÉRANT** que l'association de cardiologie d'Ile-de-France, représentée par Monsieur Patrick ASSYAG, Président, dont le siège social est situé 167 avenue Ledru-Rollin 75011 Paris, s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation d'une journée de formation « Ateliers d'initiation aux gestes qui sauvent », pendant la fête du sport organisée sur l'Esplanade de l'Hôtel de Ville de Vincennes, le samedi 15 juin 2019 pour une dépense totale de 1200 € Net de taxes (mille deux-cents euros) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'association de cardiologie d'Ile-de-France représentée par Monsieur Patrick ASSYAG, Président, dont le siège social est situé 167, avenue Ledru-Rollin 75011 Paris, qui s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation d'une journée de formation « Ateliers d'initiation aux gestes qui sauvent », pendant la fête du sport organisée sur l'Esplanade de l'Hôtel de Ville, le samedi 15 juin 2019 pour une dépense totale de 1200 € Net de taxes (mille deux-cents euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la  
santé,

**Signé**

**Didier DENHEZ**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190115-lmc1H5941H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 15/01/2019  
Date de Publication : 15/01/2019